

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat)

**Annexe complémentaire de présentation du support
en unités de compte**

TRAJECTOIRE TERRITOIRE FEVRIER 2025
Code ISIN FR001400UD47

Modalités d'Investissement

Période de souscription

La période de souscription est ouverte à compter du 14/01/2025 et se termine au plus tard le 15/02/2025, sauf prorogation éventuelle.

Fin anticipée de la période de souscription

Nonobstant la période de souscription décrite ci-dessus, la souscription du présent support en unités de compte est susceptible d'être interrompue, sans préavis, avant l'expiration de la période précitée.
Le cas échéant, le souscripteur accepte que les sommes qui devaient être investies sur ce support en unités de compte soient investies, sans frais supplémentaires, sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unité de compte à vocation sécuritaire du contrat identifié comme éligible par l'assureur au moment de l'opération.

Versement du/des coupon(s)

Les coupons seront automatiquement transférés sans frais sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unités de compte à vocation sécuritaire du contrat, identifié comme éligible par l'assureur au moment du versement du/des coupons.

Modalités de remboursement anticipé ou à l'échéance

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unités de compte à vocation sécuritaire du contrat, identifié comme éligible par l'assureur au moment du remboursement.

Frais

En lien avec l'unité de compte

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés du support d'investissement.

En lien avec le contrat

Vous êtes informé(e) que l'unité de compte supporte les frais du contrat, tels qu'indiqués dans les conditions contractuelles qui vous ont été remises lors de l'adhésion / la souscription.

Opération(s) non éligible(s) pour la souscription à cette unité de compte

Par dérogation aux conditions contractuelles applicables à votre contrat, les opérations programmées ainsi que les options d'investissement (versement programmé ; arbitrage progressif...) ne permettent pas la souscription de cette unité de compte.

Si la durée du support est inférieure à 8 ans, celui-ci sera inéligible aux versements initiaux.

Avertissement

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

TRAJECTOIRE TERRITOIRE FEVRIER 2025 est une unité de compte représentative d'un support d'investissement risqué

Votre attention a été attirée sur les caractéristiques et les facteurs de risques afférents à cette unité de compte et plus particulièrement sur :

- **Un risque de perte en capital non mesurable a priori :**
 - **En cours de vie**
En cas de sortie avant le terme de la formule (rachat total ou partiel, arbitrage, conversion en rente, décès)
 - **A l'échéance**
A la date d'échéance de la formule
 - **Le souscripteur est par ailleurs exposé au risque de crédit de l'émetteur et/ou de son garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut par conséquent subir une perte en capital totale peu importe le scénario de marché de l'unité de compte.**
- **La composition et le fonctionnement du sous-jacent Morningstar Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5% (Code Bloomberg : MSTP85NE Index).**
- **Le ou les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte en fonction d'un scénario de marché.**
- **Le plafonnement du gain éventuel. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse du sous-jacent.**

Questionnaire



La durée maximale de la formule de TRAJECTOIRE TERRITOIRE FEVRIER 2025 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Aux 6 Dates d'Observation Annuelle, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'Indice est en hausse ou stable par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Un coupon inconditionnel de 6% sera versé chacune des années 1 à 3 quelle que soit le niveau de l'indice.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice Morningstar Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5% présente un risque de change, du fait du risque de variation du taux de change euro/dollar.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice Morningstar Transatlantic Paris Aligned Benchmark select 80 Decrement 5% (code Bloomberg : MSTP85NE) est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.	
TRAJECTOIRE TERRITOIRE FEVRIER 2025 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie de l'unité de compte représentative du titre de créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats correspond au cours de clôture de l'unité de compte.

L'attention de l'investisseur est également attirée sur le fait que la distribution du Titre de Créance se fera par l'intermédiaire des caisses locales de Crédit Mutuel affiliées aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ce qui pourrait être source de conflits d'intérêts. Par ailleurs, l'Emetteur agit en qualité d'Agent de Calcul ceci pouvant également donner lieu à un conflit d'intérêts dans l'hypothèse d'une perturbation de marché.

En cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le support d'investissement. Par conséquent, cela est source de conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation du support d'investissement.

Déclaration du souscripteur

Je, soussigné(e), adhérent / souscripteur (Prénom, NOM)

.....

- ✓ déclare avoir reçu et pris connaissance :
 - des caractéristiques principales par la remise du DIC de l'unité de compte TRAJECTOIRE TERRITOIRE FEVRIER 2025 - Code ISIN FR001400UD47, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat
 - de la brochure commerciale
- ✓ reconnais avoir été pleinement informé des caractéristiques de l'unité de compte et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - le ou les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

Fait à, le/...../.....

*Signature de l'adhérent / du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »*

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).